



TRAINS. Du 16 septembre au 6 octobre, un horaire modifié est mis en place pour les trains IR15, S4 et S9 entre Romont et Lausanne. La plupart des trains IR15 ne feront pas arrêt à Romont hormis un le matin, deux en fin de journée et un en fin de soirée. Un service de bus de substitution est mis en place. Informations sur www.cff.ch.



«Les problèmes structurels sont toujours là», affirme la secrétaire syndicale Catherine Friedli. ARCH. - C. LAMBERT

Des mesures jugées encore insuffisantes

Le Syndicat des services publics et le personnel de l'aide et des soins à domicile communiquent leur insatisfaction face aux mesures émises par le Réseau santé et social de la Veveyse.

CLAIRE PASQUIER

REVENDEICATIONS. Quatre mois après les conclusions de l'audit sur l'organisation et la communication du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV), les employés du secteur de l'aide et des soins à domicile reviennent à la charge, soutenus par le Syndicat des services publics (SSP) qui s'est fendu d'un communiqué hier. En cause, les mesures proposées par la directrice lors d'une séance du personnel le 26 août dernier qui «ne prennent pas en compte les besoins immédiats des employés dans leur quotidien», affirme Catherine

Friedli, secrétaire syndicale.

«Ce «plan changement» se borne à renforcer les postes hiérarchiques et administratifs ainsi que les outils de communication.» La syndicaliste pense notamment aux créations de postes de chef de projet, d'informaticien et d'un responsable santé et sécurité au travail. Elle regrette également que l'audit ne soit pas accessible au personnel et que la commission du personnel ne soit toujours pas reconstituée. «Les problèmes structurels sont toujours là et 45 employés sur 49 sont insatisfaits des mesures.» Une mesure fait particulièrement grincer des dents: une formation en communication interpersonnel. «Ce n'est pas entre le personnel, mais avec la hiérarchie qu'il y a des soucis de communication.»

«De la peine à fédérer»

Face à ces critiques, la directrice du RSSV Jacqueline Bourqui répond: «Je suis déçue de voir qu'on ne relève pas les améliorations déjà mises en place. Je pense notamment au

pool de planificateurs qui est désormais renforcé et stable.» Et de mettre en avant l'un des postes clés prochainement créés: «Le chef de projet va prendre en compte les revendications des collaborateurs et sera chargé de réorganiser le service. Avec l'aide de groupes de travail internes.» La mise en place des dossiers informatisés des patients devrait aussi permettre une meilleure organisation, assure-t-elle. Et de se défendre: «J'attends des nouvelles de la part de la commission du personnel qui semble avoir de la peine à fédérer et à trouver des volontaires.»

Laisser un peu de temps

Président de l'assemblée des délégués et membre du comité de pilotage (COPIL),



«Je suis déçue qu'on ne relève pas les améliorations déjà mises en place.»

JACQUELINE BOURQUI

créé pour faire face à la crise, le préfet rebondit également sur le communiqué du SSP: «Le personnel aimerait avoir un calendrier clair des mesures. Mais les restructurations ne peuvent pas intervenir en deux jours. Cela devrait se faire dans l'année qui suit. Quant à l'accès à l'audit, la demande a été déposée et la procédure est en cours.» Si le COPIL n'intervient plus dans le dossier RSSV, le préfet indique qu'il veillera «à ce que les choses avancent».

Pour rappel, en juin 2018, les collaborateurs pointaient des dysfonctionnements au sein du RSSV et des problèmes relationnels avec la hiérarchie. Notamment un manque de respect et de reconnaissance, des intimidations ou l'impossibilité de prendre ses pauses. ■

Le bruit routier en question

CIRCULATION. Si le canton œuvre en faveur de l'assainissement du bruit routier, à travers les matériaux de revêtement ou les éléments antibruit, sa marge de manœuvre pour agir directement au niveau des véhicules est restreinte. La police cantonale et l'Office de la circulation prennent toutefois «très au sérieux la problématique du bruit», précise le Conseil d'Etat, en réponse à une question des députés socialistes Simon Bischof (Ursy) et Chantal Pythoud-Gaillard (Bulle).

«L'Ordonnance fédérale sur le contrôle de la circulation routière donne la compétence à la police de saisir le permis de circulation et d'interdire de reprendre la route à un détenteur de véhicule causant du bruit excessif.» Et le Gouvernement de préciser

que pour le 1^{er} trimestre 2019, 21 contrôles ponctuels ont été effectués et ont abouti à l'établissement de 14 rapports ainsi qu'à trois saisies de plaques, dont les détenteurs devront soumettre leur véhicule à une nouvelle expertise.

Pas de radars antibruit

Les députés voulaient également savoir si le Conseil d'Etat était disposé à s'associer à la démarche genevoise visant à développer, puis à s'équiper de radars antibruit. «Le projet genevois sera suivi avec intérêt, mais en l'état, la police entend concentrer ses actions sur le contrôle des conducteurs dont le comportement est générateur d'insécurité et non se limiter uniquement au contrôle technique des

véhicules, dont certains peuvent conformément à leur homologation produire des émissions sonores élevées», répond le Conseil d'Etat.

Ça dépend du conducteur

De son côté, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) va continuer à intervenir auprès des instances fédérales pour la mise en place d'un système d'incitation financière à l'achat de pneus plus silencieux. Et le canton prévoit de poursuivre sa sensibilisation auprès des Fribourgeois, notamment lors des journées nationales contre le bruit. Car «le niveau sonore d'un véhicule dépend essentiellement de son conducteur». PR

Soupe de campagne



C'est à moi que tu parles?

Sans être particulièrement vieille France, je n'apprécie pas le tutoiement des inconnus. Quand on me l'impose, j'ai toujours l'impression de parler à un vendeur, français justement, qui veut me fourguer un abonnement de téléphonie mobile alors que j'étais venu acheter du poulet et trois brocolis. Il a beau m'expliquer que c'est pour mon bien – avec ce que je débourse actuellement, je vais mettre mes héritiers sur la paille pour trois générations au moins – il m'emmerde et sa fausse bonhomie m'insupporte. Les affichettes du PS au bord des routes me font le même effet. Pourquoi David, Elias, Nathalie, Pierre, Valérie, Urs et Ursula s'adressent-ils à moi? Pensent-ils se rendre sympathiques en m'imposant la familiarité de leur prénom? Se croient-ils tellement célèbres que leurs petits noms suffisent à les identifier? Je ne les connais pas et cela ne me donne pas envie de les connaître. Je ne vote pas pour des potes, je vote pour des politiciens qui défendent des valeurs et qui assument ce rôle.

Les locaux Migros vides et à vendre

ROMONT. Qui va s'installer dans les anciens locaux Migros de Romont? Entre souhaits et rumeurs, les spéculations vont bon train sur les réseaux sociaux. C & A? Ateliers protégés ou appartements seniors? Pour le moment, aucun projet n'est en cours. «Migros va vendre le site à un investisseur qui n'est pas encore connu et qui se chargera de valoriser notre ancien site», indique la société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg. «On ne nous a pas soufflé ce qu'ils voulaient faire», partage Jean-Denis Cornu, vice-syndic chargé de l'économie.

Du côté du nouveau magasin situé en face de la gare, Migros assure que les problèmes rencontrés cet été, dont l'effondrement d'une plaque d'isolation, relatés par *La Liberté*, n'entravent pas la sécurité du site. «Tout devrait rentrer dans l'ordre vers fin septembre avec la clôture du chantier des immeubles du Pré des Comtes», communique Sandra Leuenberger, porte-parole de la coopérative. CP

Erie Electroverre a été rachetée

ROMONT. Erie Electroverre SA a été rachetée, communique l'entreprise romontoise. Le site qui emploie 73 collaborateurs a été vendu par Thermo-Fisher Scientific à PHC Holding Corporation, une société basée à Tokyo. Le groupe japonais a acquis tout un pan d'activités, dont fait partie Erie Electroverre, à Thermo-Fisher Scientific pour une somme de 1,14 milliard de dollars. L'entreprise de Romont se nomme désormais Eprexia. Constituée à la suite de cette acquisition, Eprexia est propriétaire de sites aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Chine et comptabilise 1200 employés.

«Cette usine continuera de fonctionner normalement et les opérations sur le site resteront essentiellement les mêmes», indique dans un communiqué Pierre Hemeryck, directeur de l'entreprise glânoise. Et de rappeler que c'est un site clé, «puisque nous sommes au début de la chaîne de fabrication de l'une de nos principales gammes de produits». A savoir, la fabrication de feuilles de verre servant de base aux lames de microscope produites dans d'autres usines aux Etats-Unis et en Chine. Chaque jour, l'usine produit de quoi réaliser 3 millions de lames de microscope. CP

En bref

CHASSE

Pourquoi un tirage au sort pour la chasse au chamois?

Le député Benoît Glasson (plr, Sorens) s'étonne qu'un tirage au sort ait encore lieu pour la chasse au chamois. Dans sa question au Conseil d'Etat, il rappelle que ce système a été mis en place en 2017 afin de remédier à la diminution du cheptel. Le Service des forêts et de la nature voulait alors limiter le prélèvement entre 15% et 20%. En 2019, «247 chasseurs se sont inscrits pour la chasse au chamois et seulement 188 ont été retenus. Soit seulement 8,6% des 2191 chamois comptés sur le territoire cantonal. «Pourquoi continuer un tirage au sort alors que le nombre de chasseurs désirant tirer le chamois est inférieur à 15-20%?» interroge le député. Il demande également au Conseil d'Etat quel est le pourcentage des chamois qui peuvent être abattus dans les autres cantons.